

VIOLENCES DU (DE L'EX) PARTENAIRE - BRISONS LE SILENCE

L'intercommunalité vient de mettre à disposition des victimes de violences conjugales de nombreux contacts afin de les aider, de l'écoute à l'aide juridique, en passant par l'intervention des forces de l'ordre.

En cas d'urgence, appelez le **117** (ou le **114** pour les personnes malentendantes).

Tous les contacts utiles : <https://bit.ly/3P2i3T8>

À télécharger

Fichier

[tryptique_vff_marne_et_gondoire.pdf](#) 1.97 Mo

Publié le 15 juillet 2022